



Episode 3 : De la plage des Nonnes au rocher du Caillaud

Remontez l'estuaire de la Gironde... Au pied des moulins à vent, n'approchez pas trop près des rochers, vous pourriez être attaqués par quelques ennemis...Cachés dans les grottes ou aux confins d'une cité endormie...

De la Plage des Nonnes au rocher du Caillaud, je vous propose de découvrir la multiplicité et l'évolution des paysages de la rive droite de l'estuaire de la Gironde, une balade côté terre pour ainsi imaginer ce que pouvaient contempler les navigateurs des siècles passés depuis l'estuaire. Des falaises calcaires abruptes bercées par les forêts de pins et de chênes verts aux marais, source de biodiversité, en passant par les « trous » de Meschers creusés par la Nature et par les Hommes, nous continuerons notre chemin jusqu'à Talmont, village fortifié sur son promontoire, en proie aux vents et aux marées.

Prendre le temps d'admirer les paysages : la fabuleuse succession de falaises abruptes et de conches, les nombreux carrelets, les marais, les vignes, des habitats troglodytiques aux vestiges des fortifications d'une charmante cité.

Visite guidée privée en itinérance – en français - environ 12 kilomètres

Départ de visite : Avenue des Nonnes (à l'angle de la rue Fief des sables) - Meschers sur Gironde, à proximité de l'arrêt de bus - Meschers - Cimetière (Carabus - ligne 9 ou ligne 32 en juillet/août)

Fin de visite : Village de Talmont sur Gironde - à proximité de l'arrêt de bus Talmont - Place (Carabus - ligne 32)

Les horaires de visites peuvent changer en fonction des horaires de bus (+/- 15 minutes). En cas de changement, je vous informerai par téléphone ou par mail.

Durée: 6h30

La formule comprend:

les services et les commentaires d'un guide conférencier pour une prestation de guidage de 6h30 sous forme de visite guidée privée. Tarif unique de 2 à 20 personnes.

La formule ne comprend pas:

- le transport (voyage retour au point de départ) : si vous souhaitez prendre le bus à la fin de la visite, achetez vos tickets de bus auprès des revendeurs de titre de transports ou auprès de la gare des mobilités du service de bus de l'agglomération Royan Atlantique ou auprès du chauffeur de bus (prévoir l'appoint) ;
- le stationnement de votre véhicule pendant la durée de votre visite guidée ;
- le déjeuner (prévoir un panier-repas à réaliser par vos soins ou à commander auprès de votre hébergeur si il propose ce service) ;
- les extras personnels, les dépenses d'ordre personnel.

Equipements à prévoir:

Une tenue vestimentaire confortable et adaptée au bord de mer et aux conditions météorologiques (coupe-vent, tenue imperméable, casquette/chapeau) est fortement recommandée.

Le port de chaussures fermées (type basket ou chaussures de randonnée) est fortement conseillé.

Pour éviter toute déshydratation, nous vous invitons à prendre de l'eau avec vous dans une gourde.

La visite guidée n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le port du masque en extérieur pour les participants âgés de plus de 11 ans est soumis aux décisions nationales et préfectorales en vigueur au moment de la visite. Du gel hydroalcoolique est mis à disposition des participants qui devront respecter les gestes barrière pendant la durée de la visite. Ces conditions pourront donc être révisées à tout moment selon les décisions gouvernementales en vigueur sous réserve d'un changement de situation sanitaire.

Difficulté: normale

Prix de la prestation: 450€ net – TVA non applicable, art. 293 B du CGI

Modalités de réservation

La réservation sera effective à réception du devis signé et complété de la mention « Bon pour accord », les conditions générales et particulières de vente signées ainsi que le versement d'un acompte correspondant à 50% du prix total de la ou des prestations réservées et ce dans les 10 jours ouvrables suivant l'émission du devis par Les visites guidées de Jessika.

L'acompte peut être réglé par chèque, libellé à l'ordre de Jessika CHARLES ou par virement bancaire. Les coordonnées bancaires seront fournies sur demande.

Dans tous les cas, le solde restant dû devra être versé avant le démarrage de la visite. Règlement en espèces, en chèque ou par carte bancaire.